

TARIFS A COMPTER DU 1er JANVIER 2024 OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

TRAVAUX		
Droits de voirie		
Tarification applicable à toutes les occupations sur les espaces publics ouverts à la circulation, quel que soit le maître d'ouvrage		
LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2024
Frais d'instruction pour toute autorisation de voirie	Forfait/usage	25,00 €
Echafaudage sur pieds, tunnel ou encorbellement	Forfait/mois	77,00 €
ZONE PERIPHERIQUE AU CENTRE VILLE : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,31 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	0,41 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	0,52 €
ZONE D'ENTREE DE VILLE (BLEUE) : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,52 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	0,73 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	0,94 €
ZONE DE CENTRE-VILLE (VIOLETTE) : Toutes occupations du domaine public avec emprise : (travaux, dépôts de matériaux, abris-bennes, clôtures provisoires, palissades* etc.)		
Inférieur ou égal à 1 mois	m ² /jour	0,94 €
De 1 mois à 6 mois	m ² /jour	1,25 €
Supérieur à 6 mois	m ² /jour	1,56 €
Toutes zones - Travaux irréguliers	m ² /jour	5 fois le tarif de base
<p>* Travaux irréguliers : tout travaux non autorisé par arrêté municipal, ayant fait l'objet d'une mise en demeure de régulariser sa situation sans obtempérer jusqu'au passage de la Police Municipale, alors contrainte de dresser un procès-verbal indiquant le nombre de m² utilisés illégalement. Calcul de la redevance : (m² utilisés illégalement*(prix du m²*5)) - Toute période débutée est dûe (état mensuel).</p>		

- Transmis en Préfecture le 19 décembre 2023
- Retour Préfecture le 19 décembre 2023
- Identifiant de télétransmission 073-217300656-20231218-lmc1H30718H1-DE

Fermeture voies de circulation	UNITE	TARIFS 2024
Fermeture totale de la chaussée (circulation ouverte aux bus), en journée	Forfait/jour	400,00 €
Fermeture totale de la chaussée (circulation ouverte aux bus), demi-journée ou nuit	Forfait/jour	200,00 €
Fermeture totale de la chaussée, en journée	Forfait/jour	300,00 €
Fermeture totale de la chaussée, demi-journée ou nuit	Forfait/jour	150,00 €
Bulle de vente		
Installation bulle de vente	Forfait/mois	500,00 €
* Une réduction de 25 % des tarifs sera appliquée lors de travaux de construction d'immeubles ou de rénovation de façades où une palissade valorisant le bâtiment réhabilité (ou construit) est installée.		
* Dans le cadre de travaux ayant une emprise au sol dans la limite de 0,5 m du domaine privé/public, les tarifs "zone non-réglémentée" seront appliqués, quel que soit le lieu de l'occupation.		
* Dans le cadre de travaux de mise en sécurité/travaux de péril et/ou dans le cas de réhabilitation de logements sociaux et/ou dégradés, les tarifs "zone non réglémentée" seront appliqués, quel que soit le lieu de l'occupation.		

MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PUBLIC POUR UN EVENEMENT (hors stationnement)		
LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2024
Mise à disposition du Parc de Buisson rond pour les cirques et autres activités commerciales payantes (représentations, salons professionnels etc ...)	Entre 1 et 7 jours	372 €
	Entre 7 et 14 jours	585 €
	Entre 14 et 21 jours (maximum)	798 €
Artistes de rue (peintres, chanteurs, musiciens, "homme statut", danseurs, mimes, autres artistes...)	Forfait/jour	2,00 €

FRAIS DE RELANCE - NON DECLARATION OU DEFAUT D'AUTORISATION		
LIBELLÉS	UNITE	TARIFS 2024
1ère relance administrative	Forfait	50,00 €
2ème relance administrative, si aucune réponse dans les 24h	Forfait	100,00 €